**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**

**CONSEIL MUNICIPAL DE BOLLEVILLE 76210**

**DATE DE CONVOCATION**

**21/03/2019** L’an deux mil dix-neuf le 10 avril à 20 heures 30

**DATE D’AFFICHAGE**

**11/04/2019** Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de

Mr Robert HAVART, Maire.

**Nombre de conseillers** Etaient présents : Mme LELIEVRE, Mr TIGE, Mr. BUREL. **Exercice**: **14** Mme BUREL, Mr DEGENETAIS, Mr PELLETIER, Mme CHAPELLE **Présents: 11** Mr CANDELIER, Mr BEAUCAMP. Mme BELLETESTE.

Absents excusés : Mme FILLASTRE. Mr. CATELAIN. Mr. De BEAUNAY.

Secrétaire de séance: Mme LELIEVRE

Mr de BEAUNAY a donné pouvoir à Mme LELIEVRE.

**N° 58 19 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION**

Le Conseil Municipal approuve le compte degestion présenté par Mr le Receveur de Bolbec.

**N° 59 19 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Sous la présidence de Mr TIGE, doyen de l’assemblée et hors la présence de Mr le Maire, le compte administratif est présenté comme suit :

Fonctionnement : Dépenses : 310 233.44 €

Recettes : 320 624.17 €

Ce qui donne un excédent de 10 390.73 € que l’on ajoute à l’excédent antérieur de 31 011.33 €

Ce qui donne un excédent total de **41 402.06 €**

Investissement : Dépenses : 33 918.83 €

Recettes : 29 551.74 €

Ce qui donne un déficit de 4 367.09 € que l’on déduit de l’excédent antérieur de 6 512.78 €

Ce qui donne un excédent de **2 145.69 €**

Le Compte Administratif 2018 est approuvé à l’unanimité.

**N° 60 19** **AFFECTATION DU RESULTAT**

Vu le résultat du Compte Administratif 2018, le Conseil Municipal décide d’affecter les sommes suivantes :

Fonctionnement :

-L’excédent total de 41 402.06 € est affecté à l’article 002 recettes de fonctionnement

Investissement :

-L’excédent de 2145.69 € est affecté à l’article 001 recettes d’investissement

**N° 61 19 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019**

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2019 comme suit :

Fonctionnement : Dépenses : 371 436.06 €

Recettes : 371 436.06 €

Investissement : Dépenses : 24 751.69 €

Recettes : 24 751.69 €

Le Budget présenté est équilibré.

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2019 à l’unanimité.

**N° 62 19 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LE VERGER »**

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion présenté par Mr le Receveur de Bolbec.

**N° 63 19 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE ET AFFECTATION DU RESULTAT**

Sous la présidence de Mr Tigé, doyen de l’assemblée et hors la présence de Mr le Maire, le compte administratif est présenté comme suit :

Fonctionnement : Dépenses : 103 194.21 €

Recettes : 103 194.21 €

Investissement : Dépenses : 100 814.21 €

Recettes : 90 307.41 €

Le Compte Administratif est approuvé à l’unanimité.

Report excédent au 001 recettes investissement du BA 2019 : 99 185.79 €

**N° 64 19 VOTE DU BUDGET ANNEXE 2019**

Monsieur le Maire présente le Budget Annexe comme suit :

Fonctionnement : Dépenses : 495 335.82 €

Recettes : 495 335.82 €

Investissement : Dépenses : 546 080.41 €

Recettes : 546 080.41 €

.

**N°65 19 SUBVENTIONS COMMUNALES**

Suite aux propositions de la Commission des Finances du 28 février 2019, Monsieur le Maire propose les subventions suivantes :

* CCAS 3 403.80 €

* ANCIENS COMBATTANTS 260 €
* COMITE DES FÊTES 430 €
* MJC TROUVILLE ALLIQUERV 300 €
* FOYER DES JEUNES 430 €

La subvention pour la Coopérative Scolaire est exceptionnellement supprimée pour 2019, la mairie ayant mis à disposition des parents d’élèves un certain nombre d’objets scolaires anciens pour le vide grenier, ce qui a rapporté 832.00 €.

**N° 66 19 TAXES COMMUNALES**

Suite à la réunion de la commission des Finances, Mr le Maire propose :

* Taxe d’Habitation : 9.30 %
* Taxe Foncière Bâti : 10.87 %
* Taxe Foncière non Bâti : 21.65 %

Le Conseil Municipal Accepte et vote les taxes proposées.

**N° 67 19 APPROBATION AVANT PROJET SDE76**

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l’affaire **Rnefo-2019-0-76115-M2221** et désigné « Route de Yébleron » dont le montant prévisionnel s’élève à 11 760 € et pour lequel la commune participera à hauteur de **0 € TTC.**

**Après délibération le Conseil Municipal Décide :**

-D’adopter le projet désigné ci-dessus

-D’inscrire la dépense d’investissement au budget 2019 pour un montant de 0 €

-de demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible

-d’autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

**N° 68 19 METHANISATION**

Monsieur le Maire informe d’une demande de SAS METHACAUX pour l’autorisation d’épandre

des produits de méthanisation (regroupement Bréauté), sur 1 ha 23 à Bolleville. Après délibérations, le Conseil Municipal donne un avis défavorable à l’unanimité.

**N° 69 19 PLANNING BUREAU DE VOTE**

Dans le cadre des élections européennes du 26 Mai 2019, il est établi un planning de permanences pour tenir le bureau.

**N° 70 19 ETUDE DEVIS DIVERS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur différents devis :

Pour le branchement de la citerne enterrée pour la lutte contre l’incendie, le devis STGS s’élève à 2763 €. Il est accepté par le Conseil Municipal

Pour la maintenance de l’éclairage public, le SDE 76 a lancé l’appel d’offre et c’est FORLUMEN qui a obtenu le marché. Il nous en coûtera 1517,40 €/an pour 86 points lumineux.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que, par nécessité, la commission des finances a pris l’initiative :

De remplacer le tableau électrique de l’école qui est très vétuste et hors sécurité et qui doit être installé pendant les vacances d’avril. Le montant de ces travaux s’élève à 2801,01 €.

L’armoire frigorifique de la salle des fêtes est tombée en panne, étant indispensable pour la cantine, nous avons fait appel à la STE CESBRON qui a été recommandée par M. Ludovic DEGENETAIS. Après la visite du commercial, nous avons commandé une nouvelle armoire pour 2 410,92 €. L’installation a été faite dans les quelques jours suivants. Comme nous devions changer le four (+ de 20 ans), celui-ci nous informe qu’il est en bon état et que les pièces défectueuses peuvent être remplacées (malgré l’ancienneté du matériel). Un devis de réparations s’élève à 454,80 € (achat d’un four 2 100 €).

Il propose un contrat de maintenance (four, armoire, lave-vaisselle) pour 230,00 €/an.Mr DEGENETAIS demande d’être vigilants car des factures de remplacement de pièces pourraient être fréquentes. Le Conseil municipal refuse le contrat.

Le devis du contrôle des extincteurs et des blocs de secours pour un montant de 183.54 € est présenté. C’est PROMAT SECURITE qui a été retenu.

Le photocopieur de la mairie étant à remplacer (ayant + de 5 ans et hors garantie), deux solutions sont proposées :

ACHAT d’un photocopieur SHARP 5 736 €, HP 5 940 € ou CANON 6 081,60 €. Le contrat de maintenance est conclu pour une période maximale de 5 ans.

* LOCATION (SHARP). Le coût serait de 95,00 €/mois. Le contrat de maintenance est conclu pour une période égale à celle de la location (3, 4 ou 5 ans). Ce contrat s’élèverait à 834,00€/an (actuellement 1368,00 €).

L’ensemble du Conseil Municipal opte et approuve la location du matériel.

Achat et mise en place de 3 TBI à l’école. Mr Patrick PELLETIER nous informe du suivi du dossier.

* Un devis de 3 TBI (3 tableaux VELEDA, 3 vidéo-projecteurs et 3 ordinateurs portables) pour 12 600 € (- subvention de 60%).
* Nous avons reçu un devis d’une autre entreprise pour 11 800 € comprenant 3 écrans géants interactifs, haute définition (comme une tablette). Ce matériel est sur roulettes ce qui facilite son déplacement. Mr PELLETIER continue ses recherches pour savoir la fiabilité de ce matériel. La décision sera prise après avis des enseignantes.

**N° 71 19** **DEMANDES D’AIDES**

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal qu’il a reçu des demandes d’aides financières :

* MJC de Trouville- Alliquerville qui annonce un déficit suite à la perte des périscolaires et de la modification des contrats ED . Il est proposé et accepté par l’ensemble du Conseil Municipal de verser (à titre exceptionnel) les 300 € qui correspondent à l’annulation de la subvention de la coopérative scolaire de Bolleville.
* Le club de football de Normanville (1 Bollevillais joue dans ce club). Refus du Conseil.
* Le club de football de Fauville en Caux (1 Bollevillais joue dans ce club). Refus du Conseil ;
* ADEF (9 personnes de Bolleville). Refus du Conseil.

**N° 72 19** **POINT SUR LA CANTINE**

Point sur la cantine.

Mme LELIEVRE remercie Mmes BUREL et CHAPELLE pour l’aide apportée à plusieurs services de cantine suite à l’absence de 3 membres du personnel sur 5 pour maladie les mêmes semaines..

Mr le Maire informe d’un incident à la cantine sur un produit défectueux. Une procédure supplémentaire a été mise en place pour éviter que cela ne se reproduise, en accord avec les services vétérinaires.

**N° 73 19 QUESTIONS DIVERSES**

* Mme Odile BUREL demande si le sol sous les bancs de l’Eglise va être réparé. Mr le Maire répond que ce sont des bénévoles qui vont faire les réparations après achat des matériaux prévus dans le budget.
* Mr le Maire demande aux agriculteurs présents d’enlever les barbelés à la mare aux mouches afin de faciliter l’entretien, comme ils l’avaient proposé lors d’une précédente réunion.
* Mr le Maire informe que le 1er terrain du Lotissement du VERGER a été vendu par l’intermédiaire d’un constructeur.